

## **Etat des ressources en Europe : une analyse des scientifiques de l'AFH**

L'Association Française d'Halieutique (AFH) souhaite contribuer au débat public sur la politique des pêches menée en Europe. En s'appuyant sur une analyse des avis scientifiques produits par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM)<sup>(2)</sup>, elle réaffirme ici quelques éléments clefs d'une gestion durable des ressources marines respectueuses de l'ensemble des acteurs.

- Les évaluations scientifiques conduites en 2014, pour les principales zones de l'Atlantique, montrent que 12% des stocks (représentant 47% des captures sous quota) sont exploités de manière durable, conformément aux objectifs du Rendement maximum durable (RMD) visés par la politique commune des pêches de l'Union européenne. La situation de ces stocks s'améliore, avec une biomasse de géniteurs et des recommandations concernant les quotas de pêche qui sont en augmentation (+7% pour 2015). Ceci est évidemment une bonne nouvelle, qui montre qu'une gestion rigoureuse peut porter ses fruits.
- Dans le même temps, la situation de l'ensemble des ressources exploitées dans les eaux européennes de l'Atlantique reste fragile. D'abord parce que le nombre de stocks surexploités ou dégradés reste important (de l'ordre d'un tiers, en nombre de stocks comme en volume potentiel de capture). Et ensuite, parce que de nombreux stocks restent mal connus. C'est le cas des stocks profonds pour lesquels seuls 3 stocks sur 26 disposent de suffisamment d'information pour faire l'objet d'une évaluation scientifique. Parmi eux, un seul remplit les critères de bonne gestion actuellement en vigueur.
- Les quotas de pêche recommandés par les scientifiques sont en augmentation pour 26 stocks, stables pour 49, et en diminution pour 49 autres. Tous stocks confondus, les captures recommandées pour 2015 sont en diminution de 5,6% par rapport à celles de 2014. Cette diminution a deux origines. Pour partie, elle découle de la mise en œuvre de mesures de gestion plus rigoureuses, notamment avec l'entrée en vigueur des principes de gestion au RMD. Mais pour une autre partie, la baisse des quotas de pêche recommandés traduit une situation qui se dégrade, avec des biomasses et donc des potentiels de capture en diminution pour certains stocks.
- La situation reste également fragile parce que, dans de nombreux cas, la baisse de la pression de pêche ne s'est pas encore traduite par une augmentation de l'abondance des stocks. Il est donc trop tôt pour crier victoire. La poursuite d'une politique visant le Rendement Maximum Durable doit permettre le retour des vieux et gros poissons, ce qui requiert du temps. Nous nous sommes engagés dans une transition vertueuse qui implique un effort sur la durée.
- Si la reconstitution des stocks se poursuit, comme on peut l'espérer, les quotas de pêche augmenteront. Mais cette augmentation sera limitée, car sinon nous retomberions inexorablement dans la situation dont nous essayons précisément de sortir aujourd'hui. Il est logique que les pêcheurs réclament les bénéfices de leurs efforts. Mais les gains à attendre concernent essentiellement la stabilité des captures et la réduction des coûts d'exploitation (parce qu'il est moins coûteux d'exploiter une ressource abondante), plus que le niveau des captures lui-même.

- Comme chaque année, les quotas seront décidés en fin d'année par le Conseil des Ministres. Il nous semble évidemment souhaitable que les décideurs respectent les règles de gestion qu'ils ont eux-mêmes adoptées, en suivant les avis scientifiques. Bien sûr, on peut comprendre que certaines situations puissent conduire à organiser la transition vers la gestion au RMD sur une période plus longue. Mais ces choix d'exception doivent être faits en toute transparence et ne pas être prétexte à remettre toujours au lendemain les décisions difficiles.
- Enfin, les scientifiques de l'AFH rappellent que les quotas ne sont évidemment que l'un des éléments d'une politique globale de gestion durable des pêcheries, des ressources et des écosystèmes marins. Il est en particulier souhaitable que les quotas s'inscrivent dans le cadre de plans de gestion à long terme, construits en concertation à l'échelle des territoires maritimes, en intégrant une vision écosystémique de la gestion des pêches et les objectifs du bon état écologique.

---

<sup>1</sup> *L'association Française d'Halieutique (AFH) fédère très largement les chercheurs spécialistes du domaine des pêches. Créée il y a une vingtaine d'années, elle fédère aujourd'hui des scientifiques de l'Ifremer, de l'IRD, de l'Irstea, de l'Inra, et des universités et grandes écoles concernées. Dans ses rangs, les biologistes sont les plus nombreux, mais les économistes et technologistes sont également présents. L'AFH entend contribuer au dynamisme de la recherche française en halieutique. Depuis quelques années, elle s'est également donné pour objectif de faire entendre la voix des scientifiques dans les débats concernant la politique des pêches.*

<sup>2</sup> Cette analyse est jointe au présent communiqué de presse et est disponible sur le site web de l'AFH : [\(http://sirs.agrocampus-ouest.fr/AFH/\)](http://sirs.agrocampus-ouest.fr/AFH/)